



**DECISION DU MAIRE
PRISE PAR DELEGATION
N° 2023-96**

**OBJET : Avenant n°4 au marché 2020-13 concernant la vérification règlementaire des installations techniques –
Lot n°3 : Ascenseurs et portes automatiques**

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Vu l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2123-1, L 2113-10 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique concernant la procédure adaptée ;

Vu l'article R. 2194-7 du Code de la Commande publique relatif aux modification non substantielles des marchés publics;

Vu la délibération en date du 28 juillet 2020 n°2020.03.01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n°4 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne la souscription des marchés ;

Vu la décision municipale n°2020-88 en date du 06 janvier 2021 portant autorisation de Monsieur le Maire de conclure le Lot n°3 : Ascenseurs et portes automatiques du marché de « vérification règlementaire des installations techniques avec la société ORONA CENTRE, situé 15 Rue des Frères Montgolfier, 63170 AUBIERE ;

Considérant que le présent avenant a pour objet l'ajout d'une prestation de maintenance au CCTP ainsi qu'une augmentation du montant du contrat ;

Considérant qu'à la suite de travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la maison des beaumontois, trois portes automatiques, inexistantes dans le marché d'origine, ont été ajoutées ;

Considérant que ces trois installations doivent faire l'objet d'un contrôle annuel périodique ;

Considérant qu'il convient par conséquent d'ajouter, pour la maison des beaumontois, les trois portes automatiques à la « Liste des bâtiments et matériels associés » du CCTP ;

Considérant que la somme allouée à cette prestation est de 120 € HT par an et par installation, soit 360 € HT annuels ;

DECIDE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché n°2020-13 relatif à l'ajout d'une nouvelle prestation au CCTP avec la société ORONA RHÔNES-ALPES, dont l'adresse est 15 Rue des Frères Montgolfier, 63170 AUBIERE.

ARTICLE 2 : Le montant global et forfaitaire du marché HT est modifié et porté à 3 820 € HT par an.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID : 063-216300327-20231110-MPMD20231110_01-AU

ARTICLE 3 : L'exécution de cette prestation supplémentaire s'appliquera dans les conditions stipulées dans les pièces contractuelles du marché, qui restent inchangées.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une transmission au contrôle de légalité, d'un affichage à la porte de la Mairie et sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

A Beaumont, le 10 novembre 2023

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué aux Fonctionnement général des services, aux Finances et aux ressources



Patrick NEHEMIE

PUBLIEE OU NOTIFIEE LE :